

21 janvier 2016

# Rendez à la nature et au paysage leurs droits en Wallonie !

**Pétition adressée à Commission de l'environnement du Parlement wallon par huit associations naturalistes (Natagora, la Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux, Inter-Environnement Wallonie, Ardenne et Gaume, les Cercles des Naturalistes de Belgique, Jeunes et Nature, les Naturalistes de la Haute-Lesse et WWF Belgium).**

## **Une opportunité pour l'aménagement du territoire.**

Une opportunité se profile pour la nature en Wallonie. Nos parlementaires se prononcent ces jours-ci à propos de la nouvelle législation sur l'aménagement du territoire (CoDT). De quoi s'agit-il ? De nos paysages, nos villages, nos villes, nos forêts... Mais surtout, de la place de la nature sur notre territoire.

Aujourd'hui, huit associations naturalistes (Natagora, la Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux, Inter-Environnement Wallonie, Ardenne et Gaume, les Cercles des Naturalistes de Belgique, Jeunes et Nature, les Naturalistes de la Haute-Lesse et WWF Belgium), mobilisent leurs réseaux locaux et les citoyens attentifs pour adresser un message clair aux parlementaires.

**Ne laissez pas détruire nos haies !** Le projet de décret (CoDT) ne protège plus ces riches repères de biodiversité que sont les haies de nos campagnes. Refuges pour la faune sauvage, précieux outils d'aide à l'agriculture, barrières contre les coulées de boues et les inondations, les haies ont assez souffert et méritent une protection claire. Les alignements d'arbres, les vergers hautes-tiges sont également des éléments phares de nos paysages. Ils doivent être clairement identifiés comme tels et protégés dans le texte du nouveau Code wallon de développement territorial.

**Ne permettez pas de combler nos mares et zones humides !** Ces milieux en voie de disparition accueillent batraciens, libellules ou oiseaux menacés et jouent des rôles importants de maîtrise des eaux et diminution des inondations. La législation sur la modification sensible du relief du sol doit aller dans le sens de leur préservation.

**Laissez les sapins de Noël hors de nos forêts !** Le CoDT doit empêcher leur culture, intensive et destructrice, de prendre place en milieu forestier. Le risque est grand de voir pesticides et régulateurs de croissance accompagner ces cultures. En milieu agricole, elles doivent faire l'objet d'un permis d'urbanisme, notamment pour ne pas remplacer les prairies à haute valeur biologique.

**Laissez une place à la nature !** Le territoire wallon est sujet à un fragile équilibre entre zones urbanisables et non urbanisables. Le CoDT se doit de garder cet équilibre et de ne pas introduire de dispenses au risque d'un fort recul environnemental.

**Intégrez un véritable réseau écologique !** Les populations d'animaux comme de plantes ont besoin d'être connectées pour survivre, échanger leurs gènes, se déplacer en cas d'atteinte à leur environnement. Le réseau écologique s'inscrit dans l'aménagement du territoire wallon et cette notion primordiale doit avoir sa place au sein du CoDT.

**Signez maintenant et appelez nos parlementaires à mieux prendre en compte la nature dans la législation qu'ils sont en train d'adopter !**